Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_033-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 26 février 2026

Date de convocation :
20 février 2026

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 21
Procurations : 13
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno DESLANDES

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Madame Delphine BRIAND, Messieurs Pierre CONTIN, Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Messieurs Jean-Marc DUVAL, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Marie-Thérèse HUBERSON, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Madame Sylvie SARDIN, Monsieur Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Claude BENEZIT à Monsieur Bruno DESLANDES, Madame Muriel BEZIEL à Madame Marie-Claire MERVIN, Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Madame Christine COLAS à Madame Delphine BRIAND , Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUET, Monsieur Jacques ERTLÉ à Monsieur Bruno FONTAINE, Madame Claudia GAUVIN à Monsieur Daniel LEROY, Madame Joëlle HELEUX à Monsieur Pierre CONTIN, Madame Mirella JEAN DE DIEU à Monsieur Kévin STEINBACHER, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Nolwenn GUILLOU, Monsieur Frédéric MABBOUX à Madame Marie-Thérèse HUBERSON, Monsieur Arnaud SALMON à Madame Martine GUENEGANT

ABSENT EXCUSE : Monsieur Franck BEAUFILS

Délibération n° 2026-033

Vote des taux 2026 de la TEOM

En 2025, il a été voté pour la première fois le taux harmonisé, fixé à 7.15 %.

Il est proposé de le maintenir à l'identique car les moyens budgétaires actuels sont jugés satisfaisants par rapport au besoin de financement 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_033-DE

- **VOTE** le taux 2026 de la TEOM à7.15 % pour toutes les communes de la CCCE ;
- **CHARGE** le Président de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 3 mars 2026
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE